

Administration générale
Tél : 03 20 58 11 41
Fax : 03 20 58 11 10
<http://cueep.univ-lille.fr>
<http://cueep.univ-lille.fr/sceduc>

Villeneuve d'Ascq, le 10 janvier 2012

Objet : Taxe Apprentissage 2012

Madame, Monsieur,

Le CUEEP, Institut de l'Université Lille 1, depuis sa création, accompagne les entreprises de toutes branches professionnelles et à tous les niveaux de la hiérarchie dans l'évolution des organisations de travail, des compétences, des produits et des services.

Tout spécialement il s'est engagé depuis une vingtaine d'années dans la professionnalisation des acteurs de la formation, à travers sa filière de formation initiale Sciences de l'Education et Formation des Adultes.

Par le biais de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez dès aujourd'hui devenir partenaire de notre Institut. De cette façon, vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs et prestataires, et contribuez au développement d'un enseignement de qualité, basé sur des méthodes pédagogiques innovantes.

Le CUEEP est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour le *hors quota* dans les catégories B et C. La liste des formations éligibles est détaillée dans la plaquette ci-jointe.

Pour nous verser votre taxe d'apprentissage, veuillez indiquer à votre OCTA nos coordonnées ainsi que l'intitulé exact des formations concernées. Afin de nous permettre d'assurer un suivi, adressez-nous votre promesse par courrier ou courriel à cueep-direction@univ-lille1.fr

Je vous remercie par avance de votre engagement à nos côtés, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Martine Carette-Laye
Administratrice du Cueep

